Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260914-54-2026-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

17 août 2026

Date de la réunion :
17 septembre 2026

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **17 septembre 2026**

L'An deux mil vingt six **le 17 septembre à 14h30,** le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED.

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Stella COCHETON, Laurent ALLANIC, Franck BOITEL, Isabelle JALLAIS-GUILLET, Annie LEVEAUX, Claude NAUDION, Sabine MARTIN, Annick BARRÉ, Michèle GAUTHIER, Marie-Pierre BEAU, Laurent AUGER, Mourad SALAH-BRAHIM,

Titulaires excusés : Jean-Marc MORETTI, Nicole JEANTHEAU, Pascal BIOULAC, Joël MARQUET, Charles RICHARDIN, Pascal HUGUET, Jean-François LAHAYE, Corinne GARCIA, Pascal NOURRISSON, Guillaume SAVEUSE, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER

Suppléants : Serge CHOLLET, Johann ELBORY, Yann LAFFONT,

Suppléants excusés : Simon HOUDEBERT, Annick GOINEAU, Stéphane DUFRAINE, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Morgan BEAUVOIR, Florence DOUCET,

Pouvoirs :
Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Marie-Pierre BEAU,
Guillaume SAVEUSE a donné pouvoir à Mourad SALAH-BRAHIM

Madame Stella COCHETON a été désignée secrétaire de séance.

N°54.2026

Objet de la délibération :

Administration Générale

Désignation des représentants des collectivités et établissements publics au Comité Social Territorial (CST) placé auprès du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41) – Formation Plénière

(Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Président)

M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, le Président, a informé les membres du Conseil d'Administration qu'après les élections municipales et les élections des membres du Conseil d'Administration du CDG, le collège des représentants des collectivités et établissements publics au Comité Social Territorial (CST), instance de dialogue social siégeant au CDG41, doit être renouvelé.

A toutes fins utiles, le Président a rappelé aux membres du Conseil d'Administration que le CST placé auprès du CDG41 est compétent pour toute question relative notamment à l'organisation, au fonctionnement et aux orientations stratégiques des politiques de ressources humaines des collectivités et établissements publics affiliés qui emploient moins de 50 agents.

Puis, le Président a indiqué que le CST est composé de deux collèges :

- Le collège des représentants du personnel issus des élections professionnelles qui se déroulent tous les 4 ans (10 décembre 2026 pour les prochaines).
- le collège des représentants des collectivités et des établissements publics dont les règles de compositions sont fixées par le Code Général de la Fonction Publique.

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260914-54-2026-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026

Les modalités de désignation des membres du collège des représentants des collectivités et établissements sont les suivantes :

- ces derniers sont désignés par le Président du Centre De Gestion parmi les élus issus des collectivités / établissements publics employant moins de 50 agents affiliés au Centre De Gestion, après avis des membres du Conseil d'Administration, et, parmi les agents de ces collectivités / établissements ou parmi les agents du Centre De Gestion
- le CST est présidé par le Président du Centre De Gestion, ou, à défaut, son représentant désigné parmi les membres du Conseil d'Administration (article R254-7 du CGCT)
- afin de concourir à une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes, des distinctions peuvent être faites entre les personnes de chaque sexe en vue de la désignation par l'administration, de ses représentants au sein des comités sociaux (article L252-2 du CGCT)
- conformément à la réglementation, les représentants des collectivités et établissements publics cessent de siéger lorsque leur mandat électif prend fin.

Dans ces conditions et en tenant compte de la délibération n°51-2022 du 29 novembre 2022 qui a fixé le nombre de sièges de représentants titulaires, il convient de procéder à une nouvelle désignation des membres du collège des représentants des collectivités et des établissements publics au sein du CST, à savoir :

- 8 représentants titulaires des collectivités / établissements publics affiliés (employant - de 50 agents)
- 8 représentants suppléants des collectivités / établissements publics affiliés (employant - de 50 agents).

Les membres du collège des représentants des collectivités et des établissements publics au sein du CST, proposés sont :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED Maire de SASSAY Président du CST	Monsieur Jacques PAOLETTI Maire de SAINT-GEORGES-SUR-CHER
Monsieur Jean-Marc MORETTI Maire de VILLERBON	Monsieur David SALLIOT Maire de MÉHERS
Monsieur Laurent ALLANIC Maire de SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY	Madame Nelly ANTOINE Adjointe au Maire de VILLEFRANCHE-SUR-CHER
Madame Sabine MARTIN Adjointe au Maire de SAINT-GEORGES-SUR-CHER	Monsieur Jean-Pierre RABUSSEAU Maire de COUDDES
Madame Annie LEVEAUX Adjointe au Maire de CHÉMERY	Monsieur Gilles CHANTIER Maire de COURMEMIN
Monsieur Philippe DESHAYES Maire de FOSSÉ	Monsieur Philippe MASSON Maire de VILLEBAROU
Monsieur Serge CHOLLET Maire de CANDÉ-SUR-BEUVRON	Monsieur Lionel PICHON Maire de SOINGS-EN-SOLOGNE
Madame Maud DELACROIX Maire de LES ROCHES L'EVEQUÊ	Monsieur François LE MENER Maire de LA CHAPELLE-VENDOMOISE

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260914-54-2026-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026

Au vu des éléments susvisés, les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- **de désigner :**
 - les 8 représentants titulaires des collectivités / établissements publics affiliés (employant - de 50 agents) dont le Président du CST
 - les 8 représentants suppléants des collectivités et établissements publics affiliés (employant - de 50 agents), listés dans le tableau ci-dessus

- **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 17 septembre 2026

La secrétaire de séance,

Stella COCHETON

Le Président,

CENTRE DE GESTION - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - DE LOIR-ET-CHER (41)

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

Publié ou notifié le : 24.09.2026
Exécutoire le : 24.09.2026

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

CENTRE DE GESTION - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - DE LOIR-ET-CHER (41)

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260914-54-2026-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026